



## INFORMATIONS CONCERNANT LE REPAS ET LE COLIS DE NOEL 2022

Après 2 années perturbées par les problèmes sanitaires, le Maire Jean-Christophe CARRE, le Conseil Municipal et le Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS) ont le plaisir de vous informer que **le repas des Anciens devrait avoir lieu le mardi 13 décembre 2022 dans la salle Jack SAUTEL à l'espace AGORA.**

**Le colis de Noël est, bien entendu, reconduit** et cette année encore les commerçants et les producteurs maussanais seront sollicités.

Dans le but d'une parfaite organisation de ces 2 manifestations, nous maintenons **un système d'inscription préalable.**

**En conséquence, il est impératif de s'inscrire pour pouvoir bénéficier et participer à l'une et/ou l'autre de ces 2 opérations.**

Les inscriptions pourront se faire **jusqu'au jeudi 3/11/2022 inclus :**

Soit en utilisant le lien ci-dessous :

<https://forms.gle/Xx6UFxkF7wViXsnC8>

Soit lors des permanences des vendredi 28/10, lundi 31/10, mercredi 2/11 et jeudi 3/11/2022 qui se tiendront de 10 à 12 heures et de 14 à 16 heures dans les locaux de l'Ancienne Perception Place Henri Giraud.

**Après la date du 3/11/2022, aucune inscription ne pourra être enregistrée.**

Concernant le Repas de Noël, seules les personnes âgées de 70 ans au 31/12/2022, éventuellement accompagnées de leur conjoint et domiciliées sur la commune de Maussane les Alpilles pourront s'inscrire.

Pour le colis des Noël, les personnes de 70 ans au 31/12/2022 pourront également s'inscrire et bénéficier du colis.

Dans les 2 cas, les personnes devront se présenter à l'inscription avec un justificatif de domicile et une pièce d'identité.

Bien cordialement,

Henri REYNOUD  
Adjoint, Délégué aux Affaires Sociales